

Stratégie pour la formation continue au sein de l'EFAD

Adoptée lors de la 24ème Assemblée Générale de l'EFAD le 7 novembre 2013

Selon la Commission européenne la formation continue (FC) est définie comme « *toute activité d'apprentissage entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les aptitudes et les compétences, dans une perspective personnelle, civique, sociale et / ou liée à l'emploi.* »

Une partie de la mission et des objectifs de la Fédération Européenne des Associations de Diététiciens (EFAD) est de soutenir les associations membres à développer le rôle que les diététiciens ont sur la réduction des inégalités et l'amélioration de la santé nutritionnelle en Europe.

La stratégie proposée pour la FC cible les diététiciens en Europe à travers leurs associations nationales de diététiciens (AND) et a été écrite par le groupe de travail sur 'les compétences des deuxième et troisième cycles pour les diététiciens' du Réseau Thématique des diététiciens (DIETS2, www.thematicnetworkdietetics.eu).

Le but de la stratégie est de soutenir les AND et la profession en Europe pour remplir la mission et les objectifs de l'EFAD en favorisant le développement de la profession de diététicien et le développement de la diététique sur le plan scientifique et professionnel dans l'intérêt commun des associations membres. Cela devrait également garantir le respect du code de déontologie et des bonnes pratiques adoptées par l'EFAD, qui stipule que les diététiciens européens devraient avoir;

« Une compétence continuellement maintenue et une responsabilité professionnelle

- Veiller à la responsabilité envers le public
- S'engager à veiller à ce que la pratique réponde aux exigences législatives
- Maintenir un haut niveau de compétence en se formant de façon continue et s'engager dans le développement personnel."

L'EFAD aidera à développer et soutenir les AND qui à leur tour seront engagées dans le développement constant et l'engagement de leurs membres à améliorer leurs compétences tout au long de leur carrière. Cela sera bénéfique pour les diététiciens ainsi que pour la population dont ils s'occupent afin d'obtenir et conserver leur santé par de meilleurs choix alimentaires, mais cela permettra également de promouvoir le statut et la réputation de la profession de diététicien en Europe.

Objectifs de la stratégie EFAD pour la formation continue

1. Créer une culture de FC et un développement professionnel parmi les diététiciens en Europe.
2. Soutenir les AND pour développer leur engagement à la FC pour / de leurs membres.
3. Travailler avec des organismes de formation, directement et par l'intermédiaire des AND afin de développer des possibilités d'apprentissage et leur promotion ainsi que leur diffusion dans toute l'Europe.
4. Travailler avec tous les partenaires qui pourraient bénéficier d'une collaboration avec des diététiciens afin de faire progresser leur connaissance sur la contribution de la nutrition pour améliorer la santé.
5. Fournir des normes de compétences de base et pour un niveau avancé, ainsi qu'une «boîte à outils pour répertorier les FC» pour les diététiciens européens et soutenir les AND à s'adapter aux exigences nationales.
6. Suivre l'évolution de la profession en Europe avec les AND et les opportunités de formation continue.

Recommended actions for NDAs

1. Pour les pays qui ne disposent pas encore d'une accréditation ou d'un système de crédit, l'EFAD recommande aux AND et / ou aux centres de formation de mettre en place pour valoriser l'apprentissage (développement professionnel et FC) partout où il peut se produire.
2. Considérer, adopter et promouvoir un système d'enregistrement du développement professionnel par exemple en utilisant un système de portfolio ou un enregistrement électronique, afin de surveiller l'amélioration professionnelle individuelle
3. Créer le titre de Diététicien Spécialiste comme un moyen de valider une pratique avancée et de créer ainsi de nouvelles évolutions et opportunités de carrière.
4. L'adoption soit au niveau national (autorité compétente) ou par l'AND d'un mécanisme chargé de surveiller, assurer et lister publiquement tous les diététiciens qu'ils considèrent comme sûrs et compétents ainsi qu'un système transparent permettant d'identifier ceux qui ne le sont pas (ce qui peut inclure une déclaration de collègues ou du public).